

juillet 2009

n°56

Argancy 2009

Bonnes vacances !



Sommaire

Editorial	3
Conseil municipal du 13 mars 2009	4-7
Conseil municipal du 3 avril 2009	8-11
Conseil municipal du 6 mai 2009	12-15

Vivre à Argancy

Recensement	16-17
Inauguration de la Place	
A. de Méjanès	18-19
Avis à la population	19
Roulons moins vite	20
Arrêté municipal sur la circulation	20-21
Nettoyage de printemps	22
Horaires de la déchetterie	22
Halte au vandalisme	22
Mariés depuis 50 ans	23
Communions	23
Cérémonie du 14 juillet	23

Groupe scolaire

Les CP font le cirque	24
Anciens combattants	24
Sortie vélo	25
Visite à la ferme	25
Classe verte Châteaux de la Loire	25
Budget de la cantine	26
Inscriptions à la garderie	26
Mathilde FALZONE à l'honneur	26

A savoir

Cessez le feu	27
Aides de la Communauté de Communes pour les travaux d'isolation	28
Le passeport biométrique	29
A voir, à faire en Pays Messin	29
Permanences médicales	30
État-civil	31



Nous remercions chaleureusement M. HENON-HILAIRE pour ses magnifiques photos d'oiseaux prises dans les étangs d'Argancy.

Nous recherchons des photos anciennes !

Ne perdons pas nos souvenirs !

En janvier dernier, nous avons fait un appel pour retrouver des photos anciennes de nos trois villages afin d'alimenter le site Internet de la commune.

Malheureusement, nous n'avons eu aucune réponse. Nous nous permettons d'insister car nous pensons que cela intéresserait certainement nos lecteurs qui pourraient ainsi revivre, avec un petit zest de nostalgie, le passé de nos villages.

Nous prendrons grand soin de vos clichés, ils seront scannés rapidement et rendus aussitôt. Nous vous conseillons de les mettre dans une enveloppe avec votre nom pour qu'il n'y ait aucune confusion.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, nous viendrons chercher vos photos et vous les ramènerons. Il suffit pour cela de téléphoner au secrétariat les lundis, mercredis et vendredis en laissant vos coordonnées. Nous vous contacterons.

Mairie d'Argancy

1, Place Anne de Méjanès
57640 ARGANCY
Tél.: 03 87 77 83 21
Fax : 03 87 77 72 70



Rugy

Tél/fax : 03 87 77 83 85

E-mail : mairie.argancy@wanadoo.fr
www.argancy.net

Edito



Enfin ! On en parlait déjà depuis quelques temps : les vacances pour certains se profilent dans quelques jours, quelques semaines. A tout le moins, pour tous, c'est la certitude de moments parmi les plus agréables de l'année. Des vacances, d'autres horizons, des longues soirées simplement dans le jardin, sur la terrasse avec quelques amis ou parents, avec un seul mot d'ordre : Profiter de la météo clémente, de ces quelques semaines où le rythme de la vie semble ralentir. Peut-être, aussi, pouvoir faire tout simplement ce que nous n'avons pu faire au cours de l'année, notamment prendre le temps de redécouvrir nos trois villages. Ce temps de repos et de quiétude succède à une fin d'année 2008 et un premier semestre 2009 particulièrement difficiles, « du jamais vu » selon les anciens. Pas un jour sans l'annonce d'une fermeture d'usine, de la mise en chômage partiel de centaines de personnes avec ses baisses induites de salaire, d'un scandale financier ou d'une indemnité pharaonique que s'octroie tel dirigeant au mépris de la plus élémentaire décence, d'un nouveau virus qui menace le monde entier,...

Mais la vie continue et il nous faut garder un brin d'optimisme notamment à l'égard de nos enfants, qui, eux, ne sont pour rien dans ce désordre mondial. Nous nous devons d'essayer d'améliorer les choses, c'est de notre responsabilité à leur égard. A notre modeste niveau communal, nous voulons y contribuer. Ainsi, nous avons, sans délai, mis en œuvre et poursuivi les chantiers promis. La place Anne de Méjanès est désormais terminée à la grande satisfaction des habitants qui le font savoir et a été inaugurée, en même temps que le monument du souvenir, lors d'une belle cérémonie. Depuis le début de notre mandat, il y a tout juste un an, notre équipe a initié parmi les plus importants chantiers qui sont à mener : l'aménagement des étangs, la mise hors d'eau et la rénovation du groupe scolaire, la création d'un nouveau site internet, convivial et interactif, la mise en sécurité des voiries avec la réglementation du stationnement et de la circulation. La modification du P.O.S a été élaborée pour répondre à de nouvelles exigences réglementaires et pour garantir, c'était l'un de nos engagements forts, au centre du village d'Argancy, le maintien d'un « poumon vert », dans une zone non constructible, à la grande satisfaction des riverains. Les observations portées sur ce projet, après explications, rejoignent tout à fait les préoccupations de la Commune.

Sans attendre, vous pouvez profiter de la zone des étangs déjà réaménagée, dont notre objectif est, pour une grande partie, d'en faire une zone de silence, d'observation de la faune et de la flore, débarrassée de toute circulation automobile, un lieu de promenade préservée, symbole de la qualité de vie dans notre Commune. Une étude complète sur l'existant de la faune et de la flore vient d'être engagée sur une durée d'au moins 12 mois, à des fins d'inventaires, de propositions d'amélioration et de sauvegarde du site. Cette démarche est initiée par la Commune, en partenariat avec le Conseil Général, l'Agence de l'Eau et deux associations de protection de la nature, la L.P.O. et TORCOL. Unir ses connaissances, respecter les préoccupations de protection de l'environnement et mettre en valeur ce site aux caractéristiques déjà très intéressantes seront sans doute un gage de réussite de cet aménagement. Telle est en tous les cas notre volonté.

Profitez de cet environnement particulièrement agréable, mais surtout respectez-le et faites-le respecter. Bien vivre à Argancy, Olgy, Rugy, nous aidera tous à mieux supporter les vicissitudes et les difficultés quotidiennes; une promenade, seul ou en famille, une rencontre, un échange sympathique dans un environnement préservé aident, je l'espère vivement, à retrouver un peu d'optimisme.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

M. Fabrice HENON-HILAIRE
Adjoint au Maire



Conseil municipal 13 mars 2009

Compte administratif 2008

Monsieur le Maire quitte la séance et passe la présidence au 1^{er} Adjoint, M. VETZEL Jean-Paul. Ce dernier donne la parole au conseiller municipal, M. MARTIN Roland, chargé de l'élaboration et de la présentation du compte administratif 2008.

- Les dépenses de fonctionnement réelles se montent à : 1 082 835,57 €
- Les recettes de fonctionnement réelles se montent à : 1 852 790,20 €

Au vu de ce résultat, il est proposé au conseil municipal d'affecter la différence de recettes à la section investissements soit : 769 954,63 €

- Les dépenses réelles d'investissements s'élèvent à : 1 072 565,80 €
 - Les recettes d'investissements s'élèvent à : 1 098 548,66 €
- Reste 25 982,86 € transférés sur le budget 2009.

Au vu des résultats du compte administratif, la différence des recettes de fonctionnement n'ont pas été utilisées et transférées sur les dépenses du budget prévisionnel 2009 que nous regarderons après le compte administratif.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte les résultats du compte administratif 2008 et donne quitus à Monsieur le Maire pour cette gestion 2008.

Monsieur le Maire revient en séance et prend la présidence du conseil municipal.



Affectation du résultat

Monsieur le Maire, suite aux résultats du compte administratif 2008, propose l'affectation des résultats.

A- Résultat de l'exercice :	+ 606 396,14 €
B- Résultat antérieur reporté :	+ 163 558,49 €
C- Résultat à affecter : A + B	+ 769 954,63 €
D- Solde d'exécution d'investissement :	
excédent (excédent de financement)	+ 25 982,86 €
E- Solde des restes à réaliser en investissement	
besoin de financement	- 632 500,00 €
F- Besoin de financement = D+E	606 517,14 €
Décisions d'affectation	
• Affectation en réserve	
R 1068 en investissement :	606 517,14 €
• Report en fonctionnement R002 :	163 437,49 €

Compte de gestion 2008

Madame la Perceptrice du Trésor Public de Vigy, chargée de l'exécution de la vérification des opérations financières effectuées par la commune d'Argancy, adresse pour examen et approbation, le compte de gestion établi par elle-même.

Après vérification de la similitude des chiffres se trouvant dans le compte administratif 2008 et ceux écrits dans le compte de gestion, le conseil municipal accepte le compte de gestion présenté. Donne quitus à Madame la Perceptrice du Trésor Public de Vigy. Il la remercie pour le bon travail accompli.

Budget 2009

Monsieur le Maire présente aux conseillères et conseillers municipaux les chiffres du budget prévisionnel 2009.

- Dépenses de fonctionnement prévues : 1 193 637,49 €
10.2 % d'augmentation par rapport à 2008.
- Principal poste en augmentation, la police intercommunale : + 70 000 € (0 en 2008).
- Recettes de fonctionnement prévues : 1 793 637,49 €
sensiblement identiques aux prévisions 2008.
- La différence entre recettes et dépenses du budget 2009 est transférée à la section investissements.
- Recettes d'investissements 2009 : 2 002 119,00 €
dont 600 000 € proviennent de l'excédent de fonctionnement
- Les dépenses d'investissements 2009 prévues s'élèvent à : 2 002 119,00 €

A la demande des autorités préfectorales, la commune envisage des investissements en hausse significative. Une réserve importante en 2008 avait été prévue pour réaliser le mur anti-inondation des écoles.



Etat des investissements prévus en 2009

• Etangs	150 000,00 €
• Réfection école	300 000,00 €
• Mise hors d'eau école	589 000,00 €
• Création parkings	115 000,00 €
• Enfouissement réseaux secs rue d'Amelange	170 000,00 €
• Aménagement locaux associatifs (presbytère)	300 000,00 €
• TOTAL	1 624 000,00 €

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget 2009 ainsi présenté.

Subventions 2009

Monsieur SPEYER Edmond, adjoint au Maire chargé des relations avec les associations agissant dans la commune, propose le tableau des subventions demandées par les associations.

• A.C.M.F.	300	• Inter association	600
• A.C.P	800	• Les félins	300
• Amicale de Pêche	1100	• O.R.A. Jeunes M.J.C.	2500
• Amicale du Personnel	4500	• Contrat temps libre 2007 (avance)	8300 - 7100
• Bootleggers	1200	• Pétanque	1500
• Bootleggers 20 ans	1300	• Pétanque 20 ans	1300
• Comité de Gestion	10 000	• Pré au coeur	300
• Donneurs de sang	350	• Rugby Loisirs	800
• Ecole de musique	6300	• Tennis	2700 +300
• Orchestre d'harmonie	950	• U.S. Argancy	4000
• Familles Rurales	4500	• Vie libre	400+150
• Contrat temps libre 2009	28 000	• Conseil de fabrique	2500
		• Quad 9	300

Le conseil municipal par 13 voix pour et 2 abstentions accepte le tableau commenté par Monsieur SPEYER Edmond et charge Monsieur le Maire de l'exécution de ces décisions de subventions 2009.

Taxes communales 2009

Au vu de la situation économique générale et des moyens financiers de la commune, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire pour 2009 les taux des trois taxes en vigueur en 2008 :

- taxe d'habitation : 9,20 %
- taxe foncière bâti : 9,04 %
- taxe foncière non bâti : 36,77 %



Création de places de parking

Monsieur le Maire présente au conseil les résultats de l'appel d'offres, procédure adaptée, concernant la création de places de parking.

10 entreprises ont répondu à cet appel. Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise la mieux disante STRADEST pour un montant de 56 417,90 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer ce marché avec l'entreprise STRADEST.



Dons et secours

Monsieur le Maire, après consultation de Madame la Perceptrice, propose au conseil de lui déléguer la possibilité d'accorder des secours aux personnes de la commune nécessiteuses, qui en font la demande. Les secours ne doivent pas dépasser 200€. Au-delà, Monsieur le Maire doit s'adresser au conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde cette délégation à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'accord verbal concernant une aide au logement de 200€ par mois de mai 2007 à mai 2008 (12 mois : temps estimé nécessaire pour réparer leur appartement ravagé par le feu, place des Vignerons à RUGY). Cette aide sera versée directement au propriétaire du logement occupé place Anne de Méjanès à ARGANCY en attendant les réparations de l'appartement incendié.

Le conseil municipal autorise exceptionnellement Monsieur le Maire à verser la somme de 2 400 € à ce propriétaire.

Assurance complémentaire du personnel

Monsieur le Maire soumet à l'appréciation du conseil municipal un contrat d'assurance complémentaire du personnel :

- Maintien du salaire du personnel communal adhérent en cas d'arrêt de travail : paiement à compter du 4ème mois.
- Participation communale : 25 % du montant de la cotisation soit 5,40 € en moyenne par mois et par adhérent.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de participer au paiement de la part de cotisation lui incombant.



Promotion d'un agent communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du résultat positif du concours de passage d'adjoint d'animation 1ère classe qu'a réussi une agent employée par la commune.

Cette réussite permet la création d'un poste d'adjoint d'animation 1ère classe 30 heures/semaine pour permettre la promotion de cet agent. Monsieur le Maire ferme ainsi le poste d'adjoint d'animation 2ème classe 30 heures/semaine précédemment tenu.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Application du dispositif du plan de relance de l'économie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que vu l'article L 1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales issu de l'article 1^{er} de la Loi de Finances rectificative pour 2009, les investissements inscrits au budget 2009 s'élevant à 1 624 000,00 €, soit nettement supérieurs à la moyenne des 4 années 2004, 2005, 2006 et 2007 de 1 034 793,00 €, la commune peut solliciter la signature de la convention lui permettant de percevoir le Fond de Compensation de la TVA 2008 en 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 1 034 793,00 € ;
- Décide d'inscrire au budget de la commune 1 624 000,00 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 56,9 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;
- Autorise le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Projet IDEO ECOL'O

L'association Familles Rurales d'Argancy soumet à l'appréciation des conseillers municipaux un projet visant à :

- Eduquer à l'environnement,
- Développer une nouvelle activité pour les enfants,
- Créer un nouveau lieu de rencontre et d'échange.

Ce projet se déroulerait dans la maison, aujourd'hui non occupée, dans le parc des écoles et avec création d'activités type jardin pédagogique autour de cette maison.

L'association Familles Rurales souhaite un dialogue avec la municipalité, qui permettrait une concertation et qui devrait déboucher sur une convention mettant en place le projet et les moyens financiers nécessaires pour obtenir les résultats souhaités.

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité, accepte le dialogue et désigne Messieurs HENON-HILAIRE Fabrice et FREY Nicolas pour y participer et mettre sur pied, par écrit, une convention pour réaliser ce projet.



Investissements 2009

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état des investissements prévus dans le budget 2009 approuvé lors du conseil municipal du 13 mars 2009. Cet état, ainsi approuvé, sera joint au dossier de demande de convention pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA en application de l'article L 1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales issu de l'article 1er de la Loi de Finances rectificative pour 2009.

Investissements 2009 inscrits au budget 2009

• Aménagement des étangs 2 ^{ème} tranche :	180 000,00 €
• Réfection des écoles :	300 000,00 €
• Aménagement place Anne de Méjanès « fin de chantier » :	23 000,00 €
• Mur de protection mise hors d'eau des écoles :	589 000,00 €
• Création de 3 parkings :	115 000,00 €
• Enfouissement des réseaux secs rue d'Amelange «barrage d'Argancy» :	170 000,00 €
• Aménagement rue de la Chapelle «fin de chantier» :	11 700,00 €
• Aménagement de l'ancien presbytère en locaux pour les associations :	300 000,00 €
• Achats divers compte 2188 :	71 500,00 €
• Travaux divers compte 2318 :	90 000,00 €
• TOTAL	1 850 200,00 € TTC
Dont - fin de chantier travaux 2008	34 500,00 € TTC
- opérations nouvelles	1 654 200,00 € TTC
- investissements divers	161 500,00 € TTC



Demande de subvention

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'attribution, dans le cadre du PACTE 2009-2011, d'un montant de subvention du Conseil Général de 151 375,00 €.

Pour l'année 2009, Monsieur le Maire propose au conseil municipal les demandes de subventions sur les travaux d'investissements suivants :

1- Création de 3 parkings :	96 153,84 € HT soit 115 000,00 € TTC
2- Rue d'Amelange, réseaux secs :	142 140,46 € HT soit 170 000,00 € TTC
3- Aménagement des étangs 2 ^{ème} tranche :	141 000,00 € HT soit 168 636,00 € TTC

Les subventions souhaitées sont de 30 % du montant des travaux. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les demandes de subventions pour 2009 dans le cadre du PACTE et charge Monsieur le Maire de transmettre le dossier à Monsieur le Président du Conseil Général de la Moselle.

Demande de dotation globale d'équipement

Monsieur le Maire confirme au conseil municipal la demande formulée à Mme la Sous-Préfète de Metz Campagne de signature d'une convention précisée au point 2 « application du dispositif de plan de relance de l'économie relatif au FCTVA ». Il soumet à l'approbation du conseil municipal les demandes de Dotation Globale d'Equipement pour 2009 selon le tableau suivant :

Réfection des écoles 1 ère tranche	300 000,00 €
Construction d'un mur de protection hors d'eau des écoles	589 000,00 €
Aménagement de l'ancien presbytère en locaux pour les associations	300 000,00 €
TOTAL	1 189 000,00 €

Vu l'effort consenti, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une Dotation Globale d'Equipement au taux maximum réglementaire. Monsieur le Maire est chargé de transmettre cette décision à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Metz Campagne.



Marché d'enfouissement des réseaux secs rue d'Amelange

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la réunion de la commission d'appel d'offres concernant l'ouverture des plis du marché « Enfouissement des réseaux secs rue d'Amelange ».

Quatorze entreprises ont répondu.

Les trois entreprises les mieux disantes :

- SOBECA 78 349,20 € HT
- THEPAULT 88 838,00 € HT
- MTP 90 236,30 € HT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission, après vérification des offres, propose au conseil municipal de retenir l'entreprise SOBECA pour un montant du marché de 78 349,20 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de la commission d'appel d'offres municipale et charge Monsieur le Maire de signer le marché et de le signifier à l'entreprise retenue SOBECA.



Marché mise hors d'eau des écoles

Monsieur le Maire informe que l'appel d'offres, concernant la construction d'un mur de protection des écoles contre les crues de la Moselle, est en cours. Afin de permettre la réalisation de ces travaux durant les mois de vacances « juillet et août », il est nécessaire de prendre les décisions d'attribution du marché à la fin des délais de l'appel d'offres en cours. Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal qu'il prenne une décision l'autorisant à signer les marchés lot 1 et lot 2 dès la connaissance des résultats de l'appel d'offres. Il va de soi que les entreprises les mieux disantes seront retenues et que le conseil municipal sera informé officiellement lors du conseil de mai 2009.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à retenir les entreprises les mieux disantes et à signer les marchés des lots 1 et 2 des travaux de construction du mur de protection des écoles contre les crues de la Moselle.

Marché passé avec l'entreprise Fondasol

Pour connaître l'état du sol du terrain sur lequel le mur de protection contre les risques d'inondation des écoles doit être construit, Monsieur le Maire a confié les travaux de sondage à l'entreprise FONDASOL.

Coût de l'intervention : 4 365,40 € TTC
Conforme au devis proposé.

Le conseil municipal prend acte des travaux réalisés et autorise Monsieur le Maire à payer cette facture de 4 365,40 € TTC à l'entreprise FONDASOL, exécutrice des travaux de sondage du sol.

Aménagement de l'étang ornithologique

Monsieur HENON-HILAIRE Fabrice, Adjoint au Maire chargé de l'environnement, informe le conseil des résultats de l'appel d'offres lancé sur l'étude de l'aménagement de l'étang ornithologique sis en bordure de la Moselle. Cet appel d'offres fait suite au premier appel d'offres lancé et déclaré infructueux par manque d'information sur les études à réaliser. Quatre entreprises ont répondu :

- Atelier du Territoire :	26 202,50 €
- Biotope :	28 180,00 €
- Esope :	24 120,00 €
- ONF :	31 300,00 €

Monsieur HENON-HILAIRE Fabrice propose de retenir l'entreprise la mieux disante : ESYPE.

Le conseil municipal entérine, à l'unanimité, cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer et signifier le marché à l'entreprise ESYPE pour un montant de 24 120,00 € HT.



Projet SANEF

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des documents reçus en mairie venant de Monsieur le Préfet de la Moselle. Ils précisent les conditions dans lesquelles une enquête publique sera ouverte du 15 avril 2009 au 18 mai 2009. Cette enquête publique porte sur le projet de mise à niveau général du système d'assainissement et de protection de la ressource en eau sur l'A4.

Le conseil municipal de la commune d'Argancy est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

Le conseil municipal enregistre les demandes de Monsieur le Préfet de la Moselle et donne, par 10 voix pour et 3 abstentions, un avis favorable au projet de mise à niveau général du système d'assainissement et de protection de la ressource en eau sur l'A4.

Le conseil municipal se réserve le droit d'apporter un avis sur le résultat de l'enquête au vu des remarques faites par des particuliers ou associations de la commune.

Exonération de taxes sur la zone sud des Jonquières

Par courrier, en date du 10 mars 2009, Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz informe le conseil municipal de l'adoption, par son conseil, du dossier de création de la ZAC dite « Extension Sud des Jonquières » sise sur le territoire à Ruyg commune d'Argancy.

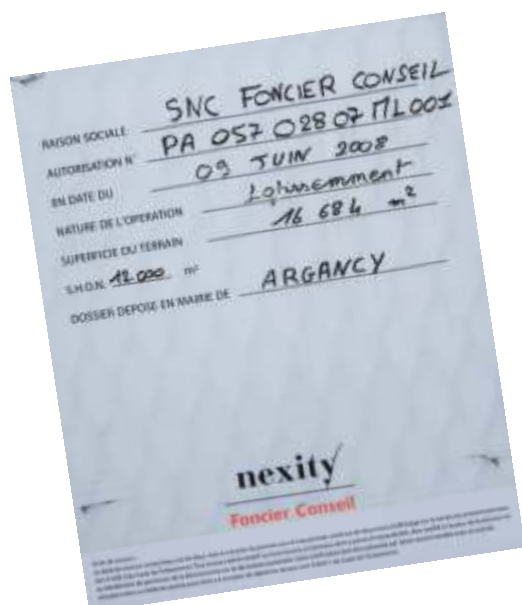
Ce dossier prévoit que les constructions édifiées à l'intérieur du périmètre de la ZAC soient exonérées de la Taxe Locale d'Equipement. Cette exonération doit être prise par une délibération du conseil municipal de la commune d'Argancy.

Le conseil municipal prend acte de la demande et décide, à l'unanimité, de l'exonération de Taxe Locale d'Equipement pour les constructions édifiées à l'intérieur du périmètre de la ZAC dite « Extension Sud des Jonquières ». Monsieur le Maire est chargé de transmettre cette décision au Président de la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz pour application.

Aménagement de la zone dite « ALEM »

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, pour information, le projet de lotissement de la zone dite « Alem ».

Le conseil municipal prend acte de l'information et souhaite une rencontre avec les services de l'entreprise lotisseuse pour de plus amples informations.



Equipement informatique de la mairie

Monsieur Patrick SPIRCKEL, Conseiller Municipal chargé des réseaux informatiques de la mairie, informe le conseil municipal des devis reçus pour le remplacement du matériel informatique équipant la mairie et la mairie annexe :

Devis Entreprise DELL d'un montant de 8 636,20 € HT soit 10 328,90 € TTC comprenant :

- 6 tours
- 2 vidéo-projecteurs
- 1 portable
- 1 clavier

Devis Etablissement MALISAN d'un montant de 10 476,00 € HT soit 12 529,30 € TTC comprenant :

- 5 tours
- 2 portables

Après examen des propositions, il est proposé au conseil municipal de retenir la proposition de l'entreprise DELL.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'entreprise DELL et charge Monsieur le Maire d'appliquer cette proposition pour l'achat de ce matériel informatique.

Conseil municipal *6 mai 2009*

Approbation du P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols)

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-13 et R 123-15 à R 123-25,
- Vu la réunion du conseil municipal, en date du 28 janvier 1980, approuvant le Plan d'Occupation des Sols,
- Vu la réunion du conseil municipal, en date du 24 août 2007, engageant la modification du P.O.S.,
- Vu l'arrêté municipal n° 07/2009, en date du 13 février 2009, prescrivant l'enquête publique sur le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols,
- Vu la décision du Tribunal Administratif de Strasbourg, en date du 5 février 2009, désignant comme commissaire enquêteur Monsieur MORICEAU Claude,
- Vu les conclusions du commissaire enquêteur et les réponses du conseil municipal apportées par Monsieur le Maire et confirmées lors de la réunion de ce conseil, en date du 6 mai 2009,

Le conseil municipal :

- Considérant les résultats de ladite enquête de modification du P.O.S. et les réponses consignées par le Commissaire enquêteur et par Monsieur le Maire, Considérant que le projet de modification du P.O.S., tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé,
- Conformément à l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'approuver le dossier de modification du P.O.S. tel qu'il est annexé à la présente.
- Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123-4 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie un mois et d'une mention dans un journal.
- Dit que, conformément aux articles L 123-10 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, le Plan d'Occupation des Sols modifié est tenu à la disposition du public à la Mairie d'Argancy aux jours et heures habituelles d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture.

- Dit que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du plan d'Occupation des Sols ne seront exécutoires conformément à l'article L 123-12 que :

- dans un délai d'un mois suivant sa transmission au Préfet si celui-ci n'a notifié aucune observation à apporter à la modification du Plan d'Occupation des Sols, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces observations.
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal). La date à prendre en considération est celle du premier jour de l'affichage en mairie.
- la présente délibération accompagnée du dossier du Plan d'Occupation des Sols qui lui est annexé est transmise au Préfet (s/couvert du Sous-Préfet.)



Appel d'offres pour le groupe scolaire

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les résultats des appels d'offres suite à l'ouverture des plis lors de la réunion de la commission du 7 avril 2009.

Lot 1 : construction d'un mur de protection du groupe scolaire contre les crues de la Moselle :

• Entreprise ALTIMA	607 901,35 € HT
• Entreprise SETHY	411 379,50 € HT
• Entreprise DTP	535 128,30 € HT
• Entreprise STRADEST	410 842,40 € HT
• Entreprise JEAN LEFEBVRE	607 381,11 € HT

L'entreprise la mieux disante, après vérification des offres, est STRADEST avec 410 842,40 € HT. La proposition est répartie de la manière suivante :

• Tranche ferme	385 461,40 € HT
• Tranche optionnelle	25 381,00 € HT
• Délai d'exécution : 2 mois	

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le choix fait par Monsieur le Maire pour la réalisation des travaux prévus dans le lot n° 1 par l'Entreprise STRADEST.

Lot 2 : Mesures compensatoires

• Entreprise ALTIMA	566,50 € HT
• Entreprise STRADEST	139 625,00 € HT
• Entreprise DTP	207 950,00 € HT
• Entreprise TRABET	132 750,00 € HT
• Entreprise JEAN LEFEBVRE	190 480,00 € HT

Après vérification des offres et demande d'explication, par écrit, à l'entreprise ALTIMA, celle-ci indique qu'elle recherche des produits recyclables pour un autre chantier et que les matériaux d'excavation sont conformes à ses besoins. La Société ALTIMA est donc proposée par Monsieur le Maire pour ce lot 2.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le choix fait par Monsieur le Maire pour la réalisation des travaux prévus dans le lot n° 2 par l'Entreprise ALTIMA.

Mission de contrôle technique

Ont répondu à l'appel d'offres :

- NORISKO construction :
Coût de la mission : 3 800,00 € HT
- SOCOTEC :
Coût de la mission : 2 650,00 € HT

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'entreprise SOCOTEC pour la mission de contrôle technique des travaux de réalisation du mur de protection contre les crues de la Moselle du Groupe Scolaire. Monsieur le Maire est chargé de signer l'acte d'engagement pour cette mission.



Choix de l'architecte chargé du groupe scolaire

Monsieur le Maire donne au conseil municipal le résultat de la consultation pour désigner l'architecte maître d'œuvre des travaux de rénovation des bâtiments du groupe scolaire :

Architectes :

- Monsieur HENRY Régis
- Monsieur GUERRISI Antoine
- Messieurs SELLEN Pierre et TEDESCHI Pascal

Vu la connaissance des bâtiments et du coût de cette maîtrise d'œuvre : 11 %, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir Monsieur HENRI Régis.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de Monsieur le Maire et charge celui-ci de signer le contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation des bâtiments du groupe scolaire.

Prévention et secours civique

En application de l'article 4 de la loi 575 du 16 juillet 1971 sur la formation continue, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de son intention d'organiser une session de formation des employés communaux et des bénévoles d'associations sur le thème : « Prévention et secours civique niveau 1 »

- Durée du stage : 12 heures étalées sur 2 jours.

Pour l'organisation de ce stage, Monsieur le Maire propose la signature d'une convention avec le Centre Interrégional d'Etudes de la Sécurité Civile de Metz (C.I.E.S.C.) pour l'animation du stage.

- Nombre de stagiaires minimum : 6
- Coût du stage : 65 € par stagiaire, coût supporté par la Commune d'Argancy.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'organisation de ce stage et autorise la signature par Monsieur le Maire de la convention entre le Centre Interrégional d'Etudes de la Sécurité Civile de Metz, représenté par son Directeur, Monsieur Patrick LANGINIER et la commune d'Argancy.



Travaux d'été

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'embauche des jeunes volontaires de la commune de plus de 18 ans durant les mois de juillet et août, comme tous les ans. Contrats à durée déterminée de deux à quatre semaines, rémunérés au taux du SMIC plus 15 %. La durée sera fixée en fonction des travaux à réaliser et du nombre de jeunes inscrits.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de l'application de cette proposition et de l'organisation des tâches à réaliser.

Travaux à Rugy

Vu l'état des trottoirs, Place des Vignerons, le long des maisons à numéros pairs, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de refaire cette partie de la chaussée et de supprimer un ralentisseur.

Les entreprises sollicitées, qui ont répondu à l'appel d'offres, sont :

- Entreprise APPIA 13 878,92 € HT
- Entreprise JEAN LEFEBVRE 10 551,60 € HT
- Entreprise STRADEST 12 361,00 € HT

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise JEAN LEFEBVRE pour réaliser ces travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer ce marché avec l'entreprise JEAN LEFEBVRE.



Enquête publique sur le mur anti-crue pour l'école

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Monsieur le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle concernant l'enquête publique qu'il organise en mairie. Enquête publique préalable à l'autorisation, au titre des articles L 214-1 à L 214-6 du Code de l'Environnement, relative à la réalisation d'un mur de protection contre les crues de la Moselle du groupe scolaire sis sur le territoire de la commune d'Argancy.

Cette lettre précise que le conseil municipal de la commune est appelé à donner un avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du Registre d'Enquête.

Le conseil municipal, suite à cette demande et après en avoir débattu, décide, à l'unanimité, de confirmer sans restriction la demande d'autorisation de réalisation d'un mur de protection contre les crues de la Moselle du groupe scolaire sis sur le territoire de la commune.

Monsieur le Maire est chargé de donner suite à cette décision et d'en informer Monsieur le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle.

Complémentaire santé du personnel communal

Monsieur le Maire soumet à l'avis du conseil municipal la signature avec la Société Mutuelle d'Assurance PREVADIES d'un contrat collectif.

Couverture complémentaire collective à adhésion facultative du personnel.

- cotisation prise en charge par la commune à raison de 25 % du montant individuel de celle-ci, limitée aux agents
- garanties souscrites : 4B définies par le contrat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de souscrire le personnel, sur la base du volontariat, au contrat de couverture complémentaire collective en autorisant Monsieur le Maire à signer ce contrat avec PREVADIES.

Location des étangs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la signature de deux baux (3, 6, 9 ans) pour la location de deux étangs.

Etang n° 11

- Montant du bail : 1 300,00 €
- Date : du 01/05/2009 au 30/04/2018

Etang n° 13

- Montant du bail : 925,00 €
- Date : du 01/05/2009 au 30/04/2018

Adhésion à Villes Internet

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signature de l'adhésion de la commune à l'association Villes Internet. Cette association permet à la commune de recevoir des informations sur les réseaux des communes et villes possédant internet.

Coût de l'adhésion : 100 € pour 2009.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'adhésion à l'association Villes Internet.



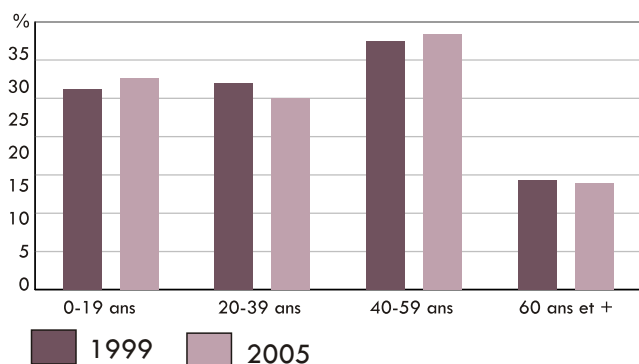
Enquête annuelle de recensement 2005

La population, les ménages

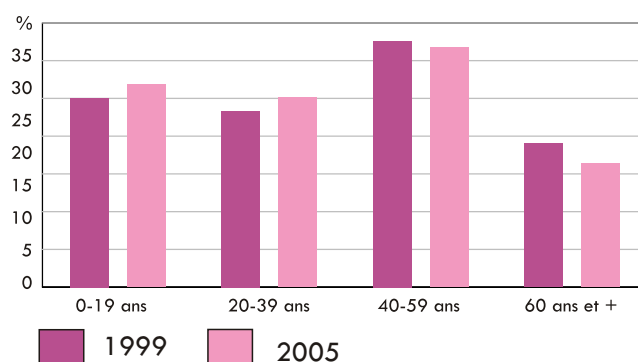
Population	2005	1999
Population	1305	1103
•Part des hommes	51,2%	51,9%
•Part des femmes	48,8%	48,1%

Depuis 1999, la population a augmenté de 202 habitants, soit une progression de 18,3 %.

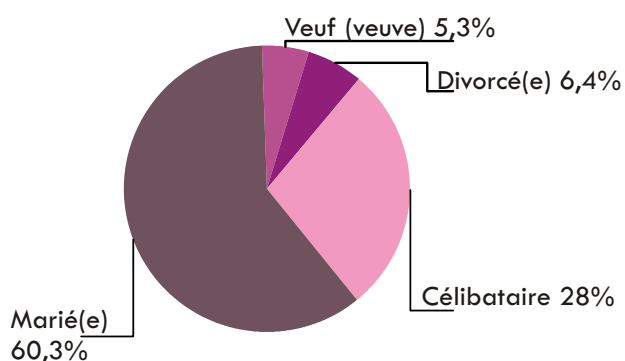
Répartition des hommes selon l'âge



Répartition des femmes selon l'âge



Etat matrimonial en 2005 des 15 ans et plus



Lieu de résidence antérieur

Lieu d'habitation en l'an 2000, des personnes de 5 ans ou plus.

- La même région : 96,2 %
- La même commune : 73,4%
- Le même logement : 66,7%
- Un autre région ou à l'étranger : 3,8%

Population active	2005	1999
Population active 14-63 ans	647	538
•Population active occupée	610	515
•Chômeurs	37	23
•Taux d'activité	72,6%	70,8%
•Taux de chômage	5,7%	4,3%

Type d'activité	2005	1999
Population	1305	1103
Actifs	648	538
•Actifs occupés	46,8%	46,7%
•Chômeurs	2,8%	2,1%
Inactifs :	657	565
•Retraités ou pré-retraités	13,6%	10,8%
•Elèves, étudiants, stagiaires non rémunérés	8%	7,6%
•Autres inactifs	28,7%	32,8%

Composition des ménages	2005	1999
Nombre de ménages	476	397
•Part des ménages d'une personne	16,8%	15,6%
•part des ménages dont la personne de référence est active	69,1%	68%
•Nombre moyen de personnes par ménage	2,7	2,8

Depuis 1999, la commune compte 79 ménages supplémentaires soit une augmentation de 19,9%.

Le logement

Catégorie des logements	2005	1999
Ensemble des logements	496	417
•Résidence principale	476	397
•Part dans l'ensemble des logements	96%	95,2%
•Résidence secondaire et logements occasionnels	3	1
•Logements vacants	17	19

Parc des résidences principales	2005	1999
Ensemble des résidences principales	476	397
•Part des maisons	90,8%	92,9%
•Part des appartements	9,2%	7,1%

Caractéristiques des résidences principales	2005	1999
Ensemble des résidences principales	476	397
•Part des propriétaires	84,5%	85,4%
•Part des locataires	13,2%	9,3%
•Part des résidences principales achevées avant 1949	18,9%	23,2%
•Part des résidences principales		



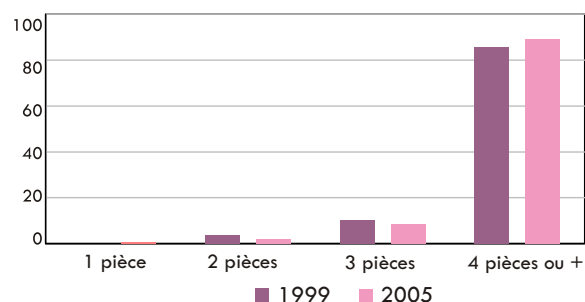
Les équipements

Ancienneté d'aménagement	2005
Ancienneté d'aménagement dans la résidence principale	476
•Depuis moins de 5 ans	28,8%
•de 5 à 9 ans	16,6%
•10 ans ou plus	54,6%
Ancienneté moyenne d'emménagement (années)	17

Equipement des ménages	2005	1999
Nombre de ménages	476	397
•Part des ménages occupant un logement équipé d'une installation sanitaire	98,9%	97,5%
•Part des ménages disposant au moins d'une voiture	93,3%	90,9%

Nombre de pièces dans les résidences principales

	2005	1999
Nombre moyen de pièces dans la résidence principale	5,1	4,8
•Nb moyen de pièces par maison	5,3	4,9
•Nb moyen de pièces par appart.	3,3	3,3



Vivre à Argancy

Inauguration de la place Anne de Méjanès

Voici le discours de M. le Maire

Monsieur le Sénateur,
Madame le Député,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les élus,
Messieurs les Curés,
La police Municipale, la gendarmerie, Mesdames et Messieurs,



J'ai grand plaisir à vous accueillir ce matin, au coeur de nos villages, afin de procéder ensemble à l'inauguration de notre Place et du monument du souvenir.

Ce lieu, histoire de nos trois villages, devait absolument retrouver une importance majeure dans la vie de la commune. Cette place et ce monument du souvenir méritaient que l'on se donne les moyens de réussir leur réhabilitation, qui assurément contribuera à rendre le village encore plus agréable et attractif.

Ces projets essentiels tenaient à coeur l'ancienne équipe municipale et, depuis notre élection, nous avons eu à coeur de terminer le travail engagé et de finaliser l'ensemble des travaux en cours. Il est important de remercier Monsieur Roland Martin, ancien Maire et son conseil, qui ont su sur ce projet, mobiliser la réflexion, initier l'ensemble des travaux et donner à tous l'envie de faire de cet endroit ce qu'il est aujourd'hui. Nous voulons, aujourd'hui le remercier vivement.

Je crois sincèrement que ce qu'il est convenu d'appeler la Place du village est certainement une réussite esthétique, qui s'intègre déjà dans son environnement mais également qui nous imposera, pour les projets à venir, de garder le même esthétisme et la même harmonie.

Je félicite l'ensemble des intervenants qui ont oeuvré pour la réhabilitation de cette place, les entreprises : Jean Lefebvre, BG LUM, Granit Création pour la fontaine et le monument, Jonchère, Etablissements SILIX; sans oublier le bureau d'études SATM et les employés communaux qui ont planté tous ces arbres et ces fleurs. Qu'ils soient aujourd'hui remerciés pour la qualité du résultat obtenu.

Cette place, qui appartient à tous les habitants de notre commune doit être respectée par tous. J'en appelle donc, une nouvelle fois, au civisme de chacun, à l'autorité des parents, qui sauront, j'en suis sûr, faire comprendre à leurs enfants la nécessité du respect de ces lieux.

Comme vous le savez, le dynamisme d'une commune passe nécessairement par une forte volonté des élus. Depuis le début du nouveau mandat municipal, il y a plus d'un an, nous avons immédiatement poursuivi les chantiers en cours, tels que la finalisation de cette place.

Comme nous l'avons promis, nous avons également entrepris des réflexions sur de nouvelles installations.

L'une de nos priorités, outre les travaux à effectuer au groupe scolaire, était de redonner au coeur du village d'Argancy toute son importance historique, son esthétisme dans le respect de la tradition des villages lorrains et de l'environnement existant.

Nous réfléchissons également à l'animation de ce bel endroit et n'hésitez pas à nous faire part de vos idées à ce sujet. Un lieu animé est un lieu de rencontres et d'échanges. De plus, très prochainement j'espère, cette place sera complétée par de nouveaux équipements au service des habitants de la commune et plus particulièrement des seniors.

Ces nouvelles constructions respecteront l'harmonie de cette place, s'inspireront de son esthétique et devront nécessairement contribuer à renforcer sa mise en valeur.

A terme, le centre du village d'Argancy disposera d'un bel ensemble architectural harmonieux, qui saura offrir de nouveaux services tout en conservant l'âme d'un village lorrain, dans lequel tous, ou au moins une très grande majorité ont plaisir à y vivre.

Nos engagements qui ont reçu l'approbation de la majorité des habitants, sont très précis sur ces thèmes et seront mis en oeuvre avec conviction, toujours en adéquation avec les ressources de la commune.

En somme, travailler plus, sans dépenser plus !

Je souhaite que nos trois villages, dans leur globalité, présentent toujours le visage d'un endroit accueillant, d'un lieu de rencontres et d'échanges, dans le nécessaire respect de chacun d'entre-nous. C'est à tout le moins, un objectif ambitieux, dont la réussite dépend de chacun et, pour une plus faible part, de la politique municipale mise en oeuvre. Une place de village, lieu d'échanges et de communication a, j'en suis certain, un rôle déterminant à jouer pour la réussite de cet objectif.

Ainsi, de nombreux projets sont déjà en cours mais il faut savoir prendre le temps de marquer les événements et de vous associer à leur réussite. J'ai donc le grand plaisir de partager avec vous, l'inauguration de cette place, de ce monument du souvenir. Je vous remercie de votre attention, et d'être venus si nombreux.



Arès à la population

Démarrage des travaux de l'école

Monsieur le Maire informe les habitants de la commune que les travaux de construction du mur de protection contre les inondations du groupe scolaire vont démarrer cet été. L'activité des entreprises va causer certaines nuisances, notamment la circulation de nombreux camions (environ 900) pour évacuer les gravas de terre ou amener le matériel. Monsieur le Maire vous demande de comprendre la nécessité de cette gêne, invite la population à éviter les chantiers et adapter sa circulation routière aux camions qu'elle sera amenée à côtoyer pendant la durée du chantier prévu de juin à septembre. Merci pour votre compréhension.

Roulons moins vite, stationnons mieux !

Dans un souci de conformité avec la réglementation en vigueur et pour la sécurité de toutes et de tous, Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal ont sillonné les rues de nos trois villages pour relever les problèmes et envisager les améliorations possibles, tant au niveau de la circulation que du stationnement.

Si un grand nombre de points relevés ne modifieront pas de manière significative les habitudes des habitants, l'étroitesse de certaines rues nous a permis d'observer un stationnement souvent anarchique des véhicules et une visibilité très réduite à certains endroits justifiant la pose de miroirs.

Les zones d'arrêt de bus étaient également mal sécurisées et mal définies. Des propositions ont été listées, en partenariat avec notre police municipale et des professionnels de la sécurité routière.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a apprécié le projet et effectué les demandes de subventions adéquates. Un arrêté général de circulation a donc été pris par Monsieur le maire, que vous trouverez reproduit ci-dessous.

La municipalité est consciente que chacun fera de son mieux pour respecter les mesures de sécurité et la nouvelle signalisation mise en place.

Soyez-en ainsi remerciés.



Attention aux PV

Nous attirons l'attention de chacun sur le fait que la Brigade de Gendarmerie de Vigy et la Police Municipale, sont chargées de l'exécution de l'arrêté ci-dessous.

Si dans un premier temps, le dialogue sera privilégié, nous conseillons à chacun de respecter scrupuleusement la signalisation afin d'éviter la verbalisation.



ARRETE MUNICIPAL N° 37/2009 En date du 27 mai 2009 ARRETE DE CIRCULATION

Réglémentant l'usage et la circulation sur le domaine public.

Le Maire de la commune d'ARGANCY;

VU article L.2211-1, L.2212-1 et L.2213-1 à L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de Police du Maire,

VU les textes réglementaires constituant le Code de la Route et applicables en matière de circulation routière,

VU la configuration des lieux et l'étroitesse de certaines rues,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur l'ensemble des voies communales.

A/ Circulation sur le domaine public Règles générales

Art 1 – Tous les conducteurs de véhicules et tous les usagers de la voie publique doivent, en toutes circonstances, obtempérer immédiatement à toutes les injonctions qui leur sont faites par les agents de l'autorité chargés d'assurer l'écoulement et la sûreté de la circulation.

Art 2 – Toute personne est tenue de se conformer à la signalisation, même occasionnelle, mise en place par les services compétents, faite par signaux sonores, optiques ou mécaniques, fixes ou mobiles et par tous moyens réglementaires.

Art 3 – La circulation dans l'agglomération des véhicules de plus de 3,5 T est interdite sauf livraison et desserte locale.

Art 4 – Les bennes des camions de livraisons transportant des matériaux solides (pierres, sable, crasse, terre etc...) doivent être soigneusement fermées et chargées de telle façon qu'une perte de matériaux soit impossible.

Art 5 – Il est interdit de circuler sur les trottoirs, pelouses et aires de jeux avec des véhicules de toutes sortes, exception faite pour les voitures d'enfants et les bicyclettes tenues à la main.

Art 6 - Sont interdits, d'une façon générale, sur tout le territoire communal, tous bruits causés sans nécessité par les véhicules automobiles de toutes sortes de nature à troubler le repos et la tranquillité des habitants. Le matériel radio doit être utilisé avec modération.

Art 7 – Aux carrefours, lorsque le service de la circulation n'est pas assuré par un agent de police, les usagers doivent se conformer aux dispositions du Code de la Route et les arrêtés préfectoraux et municipaux.

Art 8 – Seuls les véhicules de police et gendarmerie, les voitures de lutte contre l'incendie, munis d'avertisseurs sonores et lumineux spéciaux et faisant usage de cet avertisseur ne sont pas astreint à respecter cette réglementation lorsqu'ils se rendent sur un lieu d'appel pour une raison urgente. Ces franchissements devront néanmoins s'effectuer en toute sécurité.

Art 9 – Les véhicules doivent marquer un temps d'arrêt absolu en abordant la limite de la chaussée signalée par le panneau « stop ».

Art 10 – Les véhicules doivent laisser la priorité en abordant la limite de chaussée signalée par les panneaux « cédez le passage ».

Les autres intersections de voies sont régies par la règle de priorité à droite.

Art 11 – La vitesse maximum des véhicules dans la traversée de l'agglomération est fixée à 50 Km/h suivant le Code de la Route.

B/ Arrêt et stationnement sur le domaine public

Art 12 – De façon générale, l'arrêt et le stationnement sont interdits :

- à moins de 10 mètres de part et d'autre de tout croisement, carrefour, bifurcation sauf si emplacement parking prévu,
- devant l'entrée cochère des propriétés et devant les garages,
- aux endroits réservés aux arrêts de bus matérialisés par des panneaux ou autres signalisations,
- aux emplacements réservés pour les personnes handicapées,
- en aucun cas, le passage réservé aux piétons sur le trottoir ne pourra être réduit à moins de 0,50 mètres,

Art 13 – Il convient de respecter scrupuleusement le stationnement unilatéral sur les voies où une signalisation spécifique est implantée.

Art 14 – A l'intérieur des parcs de stationnement, les limites matérialisées doivent être respectées. Tout stationnement hors ou ne respectant pas ces limites est interdit.

Art 15 – Sont toutefois admis à stationner sur la voie, les véhicules utilitaires pendant les opérations de chargement et de déchargement, à condition de prendre toutes précautions utiles pour éviter toute gêne de la circulation des véhicules ou des piétons.

C/ Circulation des piétons

Art 16 – Les piétons doivent utiliser prioritairement les trottoirs.

Art 17 – Ces prescriptions ne sont pas applicables aux troupes militaires en formation de marche et aux groupements de piétons marchant en colonne (convois, cortèges, défilés etc...).

Ces groupements sont toutefois astreints à se tenir sur la droite de la chaussée de manière à laisser libre la plus grande largeur possible sur la gauche.

Art 18 – Toute consommation d'alcool est interdite sur les voies et places publiques de la commune ainsi que leurs dépendances, sauf dans le cadre de manifestations ponctuelles dûment autorisées.

Art 19 – Sans préjudices des dispositions du Code Rural concernant les animaux malfaisants ou féroces, il est interdit de laisser divaguer sur la voie publique un animal quelconque.

Art 20 – Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse. Les animaux errants pourront être capturés et emmenés à la SPA d'OEUTRANGE.

D/ Usage du domaine public Règles générales

Art 21 – Il est interdit de procéder à l'entretien ou la réparation des véhicules sur la voie publique à l'exception des travaux d'urgence nécessaires pour libérer la chaussée.

Art 22 – L'étalage et le déballage de marchandises de toute nature sont interdits sur tout le territoire de la commune sauf autorisation délivrée par le maire.

E/ Dépôt de matériaux sur la voie publique

Art 23 - Le dépôt de matériaux ou de décombres sur le trottoir et les chaussées, ainsi que le matériel nécessaire à la réfection des façades ou de travaux de construction et d'aménagement d'immeubles, n'est toléré qu'avec l'autorisation écrite de la Mairie et la signalisation appropriée.

F/ Dispositions complémentaires

Art 24 – La Brigade de Gendarmerie de Vigy, la Police Municipale sont chargées, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Art 25 – Ampliation du présent arrêté sera transmise à la sous-préfecture de Metz-campagne, à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vigy et au service de Police Municipale.

**Le Maire d'ARGANCY
Patrick ROZAIRE**

Vivre à Argancy

Nettoyage de printemps



Le 2 mai dernier, de nombreux bénévoles se sont mis à l'ouvrage et ont nettoyé notre belle commune. Ils ont rempli trois bennes, ce qui représente 30m³ de déchets ramassés !

**La nature n'est pas une poubelle !
Deux déchetteries sont à votre disposition.**



Horaires d'été de la déchetterie

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Ennery	Fermée	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h 14h-18h	9h-12h30 13h-18h30
Maizières-lès-Metz	Fermée	14h-17h	14h-17h	14h-17h	9h-12h 14h-18h	9h-12h30 13h-18h30

Halte au vandalisme !



Le conseil municipal souhaite vivement que chacun prenne conscience des efforts effectués par la municipalité pour avoir une place neuve et propre, entourée de jolis massifs et de fleurs. Malheureusement, nous avons déjà constaté que des petits arbustes avaient été arrachés, les massifs piétinés, des tulipes cueillies dans un parterre du parvis de la Mairie !!!

Il a fallu remplacer ces arbustes et ces fleurs, ce qui a coûté du temps à nos ouvriers municipaux et de l'argent à la commune.

D'autre part, la fontaine a été gravée et abîmée à plusieurs endroits ! Où est le respect du bien d'autrui ? Comment faire comprendre à ces contrevenants, parfois bien jeunes, qu'il y a autre chose à faire que de détruire ou de jeter des pierres dans la fontaine !

Nous comptons sur vous, habitants de la commune, pour essayer de mettre fin à ces actes répréhensibles et malveillants qui découragent et démoralisent ceux qui embellissent au fil des saisons, la Place Anne de Méjanès et tous les espaces verts de la commune.



Epoux CLAUDEL



Epoux ALONSO

Mariés depuis 50 ans !

Si la municipalité est fière d'honorer les couples fêtant leurs noces d'or, elle tient à respecter, pour ceux qui le souhaitent, leur volonté de ne publier, ni annonce, ni photo dans le bulletin d'information trimestriel.

Communions

L'église d'Argancy a accueilli de nombreux fidèles, parents et amis pour célébrer la première communion de 14 enfants d'Argancy et 2 de Malroy. C'est avec foi et dans le recueillement qu'ils ont reçu dans leurs mains et dans leur cœur le corps du Christ au cours d'une messe célébrée par l'abbé Jean-Philippe Kontzler, curé de la communauté de paroisses. Florence, Béatrice, Elisabeth, Anne et Liliane les y avaient préparés depuis le mois d'octobre.



Festivités du 14 juillet

Cette année, le feu d'artifice de la Fête Nationale sera tiré de la commune de FLEVY le 13 juillet 2009, à la tombée de la nuit.

Pour limiter les nombreux déplacements en voiture qui engendrent des problèmes de stationnement, un service de bus est mis en place.

3 pour Argancy, Olgy et Ruy.

- A Argancy, le bus stationnera devant la mairie départ 21h45.
- A Olgy, le bus stationnera devant le restaurant La Régalade, départ 21h45.
- Le bus s'arrêtera à Ruy sur la place pendant le trajet.

Après le feu, les bus quitteront le site à 23h30, puis une rotation s'effectuera avec un seul bus, toutes les trente minutes, jusqu'à 1 heure du matin dernier départ.

Les lampions seront distribués dans chaque commune par la commune organisatrice.

Groupe scolaire

Les CP font le cirque !

Cinq mardis consécutifs, les élèves de CP de Mme Thomas-Renouf se sont rendus à l'Adeppa de Vigy pour participer à un stage de cirque et de danse.

Le matin, sous la direction de James du « Cirk'étoile », ils se sont essayés à la pratique de 8 objets (balles, foulards, assiettes chinoises, diabolos, bâtons du diable, bâtons d'équilibre et massues). Ils ont joué également le rôle de M. ou Mme Loyal.

L'après-midi était consacré à la danse avec Anne GOMEZ, professeur de danse. Ils ont imaginé entièrement une chorégraphie avec les balles et préparé une petite représentation qui aura lieu à l'école le 22 juin.

Ce stage a été financé par la municipalité et par les actions menées par les parents et Mme Thomas-Renouf pour en réduire le coût.



Sortie avec les Anciens Combattants

Les élèves du CM1/CM2 ont visité les mines de fer de Neufchef et le fort du Hackenberg en compagnie des Anciens Combattants d'Ennery et environs. Il s'agissait de découvrir le patrimoine lorrain tant au niveau de ses richesses industrielles que de son histoire militaire. Aidés par un superbe soleil, tous les enfants ont beaucoup apprécié cette journée du souvenir.



Les sorties vélo

Comme chaque année, les élèves de CM1/CM2 parcourent les pistes cyclables et les routes touristiques de la rive droite de la Moselle. Ils apprennent à maîtriser leur vélo et à respecter les règles de circulation. Ces sorties sont l'occasion de pratiquer une activité sportive soutenue dans la joie et la bonne humeur. L'encadrement est assuré par les bénévoles et des parents d'élèves agréés par l'Inspection académique.



A la découverte des châteaux de la Loire



Du 9 au 13 juin, les élèves de Mmes Juret et Gobet-Bécart se sont rendus dans le Val de Loire à Baugé pour découvrir les châteaux de la Loire, œuvres majeures du patrimoine français de la Renaissance. Ils ont pu admirer notamment les châteaux d'Amboise, Chambord et Chenonceaux ainsi que celui d'Angers (époque médiévale). Cette classe transplantée a permis aux élèves de découvrir l'histoire et l'histoire des Arts grandeur nature et pas seulement dans les livres. Qu'ils en gardent longtemps un bon souvenir!

Sortie à la ferme de Henning

Les élèves de CP/CE1/CE2 se sont rendus à la ferme de Henning (Marange-Zondrange) afin de découvrir la vie à la ferme (mise à l'étable des vaches en octobre, les vélages, les semences, les récoltes). Ils ont donné à manger aux chevaux et aux autres animaux et adoré donner le biberon aux petits agneaux. Les enfants ont eu droit à un goûter et jus de fruit, le tout, fait maison. Une journée qui a satisfait tout le monde, le soleil étant de la partie.



Groupe scolaire

Budget de la cantine

Dépenses		Recettes	
Charges de personnel	42271	Participation des usagers	38719
Repas de la cantine	25930	P.S.O. CAF	6163
Fluides	6913	Part contrat CES CAF	5800
TOTAL	75134	TOTAL	50682



Inscriptions à la garderie

Les inscriptions à la garderie pour l'année scolaire 2009/2010 auront lieu :

le Lundi 31 Août 2009 de 17h à 19h à la mairie.

Se munir :

- du livret de famille (pour les nouveaux)
- du carnet de vaccination
- de la feuille d'imposition

La commune est fière de mettre à l'honneur Mathilde Falzone

Le vendredi 05 juin, Mathilde a eu le privilège d'être invitée par l'Association 1.2.3. Soleil à donner le coup d'envoi du match France-Turquie qui se déroulait à Lyon au stade Gerland.

Imaginez sa joie de pouvoir représenter cette formidable association, qui ne cesse d'œuvrer auprès des enfants malades en leur permettant de rendre le plus agréable qu'il soit leur séjour à l'hôpital. Les différents dons permettent de récolter des fonds pour mettre en place du matériel dans les hôpitaux, en installant par exemple des ordinateurs avec webcam, afin qu'ils puissent être en relation avec leur famille, mais également pour recevoir des cours scolaires. Elle organise également chaque année un voyage avec « le bus de rêve » sur les terrains de football d'Europe en amenant plusieurs enfants malades (Réal de Madrid, Lyon, Marseille).

Mathilde a également, fin 2008, récolté une très jolie somme : 1200 € pour l'Association 1.2.3. Soleil en venant dans les différentes maisons de la commune vous proposer une vente de ticket. Merci à tous les généreux donateurs.

L'Association 1.2.3. Soleil avec Mathilde renouvelle l'opération fin 2009 et ne manquera pas de venir vous revoir.



Franck RIBERY et Mathilde



Mathilde en compagnie de Raymond Domenech

1.2.3. Soleil
1 rue du Rucher
57130 ARS-SUR-MOSELLE
www.123soleil-asso.com
12.3.soleil@wanadoo.fr

Cessez le feu !

Un incendie domestique en France toutes les 2 minutes !

Les principales causes d'incendie

Les installations électriques défectueuses

Trop anciennes, non conformes aux normes, mal entretenues ou surexploitées, les installations électriques peuvent générer des courts-circuits.

Mauvais usages des appareils ménagers

Un halogène installé trop près de la fenêtre peut enflammer les rideaux (une lampe de 500 watts dégage une température de 200 à 580°C) ; une guirlande de sapin de Noël non homologuée NF, branchée plusieurs heures sans interruption, enflamme le sapin, etc.

Fumer au lit et s'endormir

Le feu peut couver plusieurs heures avant l'apparition des flammes, et la victime succombe intoxiquée pendant son sommeil.

Les bougies

Un courant d'air renverse une bougie qui enflamme les objets situés à proximité.

La cuisinière à gaz

L'huile de cuisson s'enflamme facilement lorsque des aliments sont laissés sur le feu sans surveillance.

Briquets et allumettes

Les enfants jouent avec le feu quand briquets et allumettes sont laissés à la portée de leurs petites mains.

Les victimes meurent des fumées la nuit

80 à 90 % des victimes du feu périssent dans des incendies d'habitation, la majorité des décès a lieu la nuit, pendant la période de sommeil.

Les incendies représentent une menace particulière pour les enfants, plus vulnérables que les adultes aux fumées toxiques. On constate trois fois plus de décès entre 1 et 4 ans qu'entre 4 et 14 ans.

L'incendie d'habitation est la seconde cause de décès par accident domestique chez les jeunes enfants, après la noyade.



Que faire en cas d'incendie ?

- Gardez votre calme et appelez les pompiers (le 18) une fois en sécurité.
- Vous êtes près de la sortie ou à un étage inférieur à celui où il y a le feu : sortez
- Vous êtes dans un étage supérieur à celui où il y a le feu ou sur le même palier : restez sur place.
- Fermez les portes
- Si la fumée commence à passer sous la porte, arrosez la porte et colmatez-la avec des linges mouillés.

Que faire en cas de feu sur une personne ?

- Si le feu est sur vous, roulez-vous par terre.
- Si vous voyez le feu sur une personne, roulez-la dans une couverture ou un manteau non synthétique ou couvrez-la.
- N'essayez pas d'enlever des vêtements brûlés, ils collent à la peau.
- Le plus tôt possible arrosez la victime pour refroidir les éventuelles brûlures.

Comment se protéger

Le détecteur de fumée est obligatoire depuis cette année

Le Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée (DAAF), est obligatoire depuis la loi du 11 février 2009.

La nouvelle loi oblige l'occupant d'un logement d'installer dans les 3 ans, au moins un détecteur avertisseur autonome de fumée

Ce petit appareil détecte la fumée dès les premiers instants et déclenche une alarme stridente qui avertit les occupants de jour comme de nuit. Il donne le temps soit de maîtriser un feu naissant, soit de fuir avec toute la famille s'il y a de la fumée. Très facile à poser, il est alimenté par une pile 9 volts. C'est l'un des deux accessoires de protection recommandés par le Centre européen de prévention des risques, avec l'extincteur.

Des aides supplémentaires de la Communauté de Communes pour isoler son logement

Le conseil communautaire a décidé le 26 mars 2009 d'instaurer une aide supplémentaire pour les particuliers qui procèdent à des travaux d'isolation thermique extérieure de leur habitation. Cette aide s'inscrit dans la démarche de développement durable de la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz et sera couplée à la subvention au titre de l'opération « ravalement des façades ».

Périmètre de l'opération

L'ensemble des maisons de plus de 25 ans situées sur la commune d'Argancy est concerné par cette opération.

Quels sont les travaux éligibles?

Ravalement de façades

Pour être éligibles, les travaux doivent intégrer le ravalement d'une ou plusieurs façades et doivent être liés à un ravalement global.

- Mise en peinture ou reprise de l'enduit de la ou des façades
- Nettoyage des pierres de taille
- Nettoyage, mise en peinture des menuiseries
- Nettoyage, mise en peinture des ferronneries
- Reprise des chenaux et des descentes d'eaux
- Reprise des éléments périphériques (murets, grilles escaliers).

Isolation thermique extérieure

Ces travaux devront être couplés à une opération ravalement de façades. Toutes les façades sont retenues. Les travaux subventionnés sont les suivants :

- pose de polystyrène ou autre matériau d'isolation
- structures métalliques (rails) nécessaires à la pose
- les accessoires (chevilles, colle ...)

Attention, seuls les travaux exécutés par une entreprise sont subventionnés. Les travaux concernant des immeubles publics sont exclus de l'opération. La Communauté de Communes ne financera qu'un dossier par habitation tous les 15 ans.

Les démarches à suivre

Les personnes intéressées doivent envoyer ou déposer un dossier dans la commune où est située l'habitation. Ce dossier est composé de l'imprimé prévu à cet effet (téléchargeable sur le site www.ccmaizieres.com ou disponible en mairie), des photos des façades concernées, du plan de masse et du devis de l'entreprise. Ce devis précisera la teinte et le RAL de l'enduit, de la peinture des menuiseries et détaillera le cas échéant la partie isolation thermique et la partie ravalement de façades.

La commune transmettra le dossier avec son avis à la Communauté de Communes qui l'instruira et donnera son accord ou non .

Les travaux ne doivent pas avoir démarré avant l'accord de la Communauté de Communes. Une fois l'accord donné, le propriétaire pourra faire exécuter les travaux avec l'entreprise sans omettre de faire une déclaration en mairie au titre des travaux exemptés de permis de construire. Il enverra ensuite ou déposera en mairie un dossier comprenant la facture, le RIB et les photos des façades après travaux.



Montant de l'aide

Ravalement de façade

L'aide représente 25% du montant des travaux HT plafonnés à 2000 € de subvention par immeuble. Les collectivités ont défini une enveloppe annuelle limitée pour cette opération. Une fois cette enveloppe consommée, les dossiers ne seront plus subventionnés.

Pour les copropriétés, l'aide sera limitée à 18% d'un montant de travaux HT limité à :

- 15 000 € HT pour les façades de moins de 500 m²
- 30 000 € HT pour les façades entre 500 et 1000 m²
- 45 000 € HT pour les façades de plus de 1000 m²

Isolation thermique extérieure

L'aide apportée par la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz représente 25% du montant des travaux HT plafonnés à 14 500 € de subvention par immeuble. Les collectivités ont défini une enveloppe annuelle limitée pour cette opération. Une fois cette enveloppe consommée, les dossiers ne seront plus subventionnés.

Pour les copropriétés, l'aide sera limitée à 18% d'un montant de travaux HT limité à :

- 15 000 € HT pour les façades de moins de 500m²
- 30 000 € HT pour les façades entre 500 et 1000m²
- 45 000 € HT pour les façades de plus de 1000m²

Les travaux devront être terminés dans un délai de 6 mois après l'acceptation du dossier par la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz.

Cette opération aura une durée de 3 ans à compter de mars 2009.

Le passeport biométrique

Au plus tard à compter du 28 juin 2009, la France délivrera de nouveaux passeports comportant un composant électronique contenant 2 données biométriques de la personne : sa photo numérisée et 2 empreintes digitales. La délivrance de ce nouveau passeport va entraîner un changement des modalités de dépôt des demandes de ce titre de circulation.

En Moselle, 27 communes ont été retenues et seront équipées de stations d'enregistrement spécifiques.

Pour l'arrondissement de Metz Campagne, les villes équipées sont les suivantes :

- Rombas,
- Amnéville,
- Maizières-lès-Metz,
- Woippy,
- Montigny-lès-Metz,
- Rémillly.

Désormais, les usagers devront se rendre et déposer personnellement et obligatoirement leur demande dans l'une des communes dotées d'une station d'enregistrement.

Au terme de la procédure d'instruction de leur dossier, il se verront remettre leur passeport biométrique par un agent de la commune où ils auront déposé leur demande. Ce nouveau dispositif ne concerne pas les demandes de passeports délivrés selon la procédure d'urgence.

*A voir, à faire
en Pays Messin*



**Le nouveau calendrier des manifestations
du Pays Messin est paru.
Vous pouvez le consulter en Mairie.**

Permanences médicales



Juillet

Dr JOIE

49, rue de Metz
57640 OLGY
Tél.: 03 87 30 34 02

Dr LANDMANN

49, rue de Metz
57640 OLGY
Tél.: 03 87 77 72 60

Dr CLAUUS

2, rue du Presbytère
57640 VIGY
Tél.: 03 87 80 58 63

Dr DUMONT

7, avenue
Charlemagne
57640 VIGY
Tél.: 03 87 77 98 20

Dr CHUDZY

51, rue de Metz
57300 AY-SUR-
MOSELLE
Tél.: 03 87 73 85 00

Dr VALANCE

60, Grand rue
57300 TREMERY
Tél.: 03 87 73 70 82

Dr SCHMIT

9, rue du Presbytère
57365 ENNERY
Tél.: 03 87 73 93 40

Dr HENLE

13, Place R. Schumann
57365 ENNERY
Tél.: 03 87 73 91 00

1	M	Thierry	Landmann
2	J	Martinien	
3	V	Thomas	
4	S	Florent	
5	D	Antoine-Marie	
6	L	Marietta	Henlé
7	M	Raoul	
8	M	Thibaut	
9	J	Amandine	
10	V	Ulrich	
11	S	Benoît	
12	D	Olivier	
13	L	Henri	Chudzy
14	M	Fête Nationale	
15	M	Donald	
16	J	N.D. Mont Carme	
17	V	Charlotte	
18	S	Frédéric	
19	D	Arsène	
20	L	Marina	Landmann
21	M	Victor	
22	M	Marie-Madeleine	
23	J	Brigitte	
24	V	Christine	
25	S	Jacques le M.	
26	D	Anne	
27	L	Nathalie	Claus
28	M	Samson	
29	M	Marthe	
30	J	Juliette	
31	V	Ignace de Loyola	

Août

1	S	Alphonse	Claus
2	D	Julien	
3	L	Lydie	Dumont
4	M	Vianney	
5	M	Abel	
6	J	transfiguration	
7	V	Gaétan	
8	S	Dominique	
9	D	Amour	
10	L	Laurent	Joie
11	M	Claire	
12	M	Chantal	
13	J	hippolyte	
14	V	Evrard	
15	S	Assomption	
16	D	Armel	
17	L	Yacinthe	Schmit
18	M	Hélène	
19	M	Jean-Eudes	
20	J	Bernard	
21	V	Christophe	
22	S	Fabrice	
23	D	Rose	
24	L	Barthélémy	Chudzy
25	M	Louis	
26	M	Natacha	
27	J	monique	
28	V	Augustin	
29	S	Sabine	
30	D	Fiacre	
31	L	Aristide	

Septembre

1	M	Gilles	Valance
2	M	Ingrid	
3	J	Grégoire	
4	V	Rosalie	
5	S	Raïssa	
6	D	Bertrand	
7	L	Reine	Joie
8	M	Nativité	
9	M	Alain	
10	J	inès	
11	V	Adelphé	
12	S	Apollinaire	
13	D	Aimé	
14	L	Croix glorieuse	Dumont
15	M	Roland	
16	M	Edith	
17	J	Renaud	
18	V	Nadège	
19	S	Emilie	
20	D	Davy	
21	L	Mathieu	Henlé
22	M	Maurice	
23	M	Constant	
24	J	Thècle	
25	V	Hermann	
26	S	Côme	
27	D	Vincent	
28	L	Venceslas	Joie
29	M	Michel	
30	M	Jérôme	

Les permanences de gardes vont du
lundi 8H au lundi suivant 8H

Expression libre

Le conseil municipal propose aux personnes qui le désirent, une page "Expression libre" dans le bulletin municipal Argancy 2008. Nous garantissons l'édition des textes sans coupure ni retouche. Cependant, nous nous réservons le droit de ne pas imprimer un texte qui nous semblerait diffamatoire ou qui porterait atteinte à la dignité des personnes (nommées ou non).

Pharmacies de garde

Secteur Hagondange

Tél.: 03 87 58 53 00

Secteur Metz-ville

Tél.: 03 87 36 97 97

Secteur Thionville sud

Tél.: 03 82 50 94 89

Services d'urgence

Centre anti-poison :

Tél.: 03 82 85 26 26

Pompiers

Tél.: 18

Samu

Tél.: 15

Police

Tél.: 17

Stat-civil

Naissances

Sacha MAURICE né le 24 mars 2009



Mariages

Pas de mariage ce trimestre

Décès

Sophie KAZMIERCZAK
décédée le 26 mars 2009
Robert CAVELIUS
décédé le 13 avril 2009
Jean-Michel GIGLEUX
décédé le 14 avril 2009

Dates arrêtées le 15 juin 2009



Comment recevoir Argancy 2009 quand on n'habite plus la commune ?

Le travail et la vie actuelle nous obligent à nous déplacer. Les personnes qui ont quitté la commune ont souvent la nostalgie de leur ancien village et aimeraient peut-être recevoir cette brochure. Si vous connaissez un parent, un ancien d'Argancy pour qui c'est le cas, nous pouvons vous fournir un ou plusieurs exemplaires que vous vous chargerez de transmettre (jusqu'à épuisement des stocks).

Les manifestations de l'été

Juillet

1	Concours jeunes Chevaux	- ACP Olgy
3	Filets garnis	- Argancy Pétanque
4/5	Concours amateurs	- ACP Olgy
5	Coupe du Cpt. JF COUR	- CYVM
7/8	Concours jeunes chevaux	- ACP Olgy
10	Filets garnis	- Argancy Pétanque
13	Feu d'artifice à Flévy	- Municipalité
17	Filets garnis	- Argancy Pétanque
24	Filets garnis	- Argancy Pétanque
25/26	Fête patronale	- US Argancy
31	Filets garnis	- Argancy Pétanque

Août

7	Filets garnis	- Argancy Pétanque
14	Filets garnis	- Argancy Pétanque
15	Tournoi Cantina	- Argancy Pétanque
21	Filets garnis	- Argancy Pétanque
21/23	Concours sauts d'obstacles	- ACP Olgy
28	Filets garnis	- Argancy Pétanque
30	Tournoi officiel	- Argancy Pétanque

Septembre

5	Filets garnis	- Argancy Pétanque
12-13	Champ. de Lorraine Croiseurs	- CYVM
12	Filets garnis	- Argancy Pétanque
19	Filets garnis	- Argancy Pétanque
20	Albertus Cup	- CYVM
26	Filets Garnis	- Argancy Pétanque
27	Coupe Croiseurs / Monotype	- CYVM

Centres aérés Familles Rurales

Juillet

Du 6 au 10 juillet 2009
Du 13 au 17 juillet 2009
Du 20 au 24 juillet 2009

Août

Du 3 au 7 août 2009
Du 10 au 14 août 2009

Ils ont 20 ans !

Les Bootleggers

A l'initiative d'un groupe de jeunes d'Argancy, passionnés de baseball et souhaitant de tout cœur développer ce sport dans la commune, le club est constitué en novembre 1989 sous le nom de « Bootleggers » (nom qui fait référence à une période de l'histoire américaine). En 1990 ces jeunes demandent un terrain à la mairie avec des tractations pas toujours faciles, pourquoi investir dans un sport nouveau ? Où construire ce terrain ? Le club tiendra-t-il ? Pourtant la décision est prise et en septembre 1996, le terrain est inauguré par le Maire Roland Martin et Jean-Louis Masson. Après 20 ans d'existence, les bootleggers sont triple champion de Lorraine, champion de N2 en 2008 et sont 50 licenciés. Ils ont souhaité profiter de cet événement pour fêter avec l'ensemble des personnes présentes, Jean-louis Masson, les élus de la commune, les présidents d'associations, les amis du baseball et les licenciés. Parmi eux, Philippe Mangeat et Philippe Nachon sont toujours au club et c'est avec une certaine émotion que Jérôme Reymond, le président, a rendu hommage aux fondateurs du club : Pascal Mangeat, Georges Zannol, Stéphane Buckowski et Philippe Nachon. L'ambiance fut très bonne et a permis de faire découvrir aux participants le magnifique complexe d'Argancy.

La pétanque



A rgancy-pétanque a fêté ses 20 ans et pour cette occasion a invité tous les habitants de la commune à participer à une grande journée pétanque. Pour promouvoir ce sport, les équipes étaient composées d'un licencié et d'un non licencié ou de 2 non licenciés. Une journée festive qui a rassemblé 200 personnes. En présence de Mme Marie-Jo Zimmermann, Mme Lapoirie qui représentait M. Masson, de Patrick Rozaire maire d'Argancy, des élus locaux, Pierre Gigleux, le président, a résumé les 20 ans du club : « A nos tous débuts, nous jouions sur le parking de l'école, un coffre de voiture nous servait d'intendance, mais très rapidement nous avons obtenu de la municipalité le boulodrome, la construction d'un local et d'une galerie. Plus tard, ce fut l'éclairage du terrain. Argancy pétanque a une bonne réputation que ce soit par son accueil ou la sympathie des joueurs. Nous souhaitons que le club continue à fonctionner de nombreuses années et que tous se retrouvent sur le terrain dans une ambiance sympathique et amicale ».

